

(N° 115.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1845.

Rapport de la commission des Naturalisations, sur la demande du sieur *Henri Joseph Huant*, Clerc- Laïc et instituteur communal à Renlies (Hainaut).

(Voir le N° 129 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 6 novembre 1843, le sieur Henri-Joseph Huant, né à Wignehies, Département du Nord (France) le 3 fructidor an XI, instituteur Communal et Clerc-Laïc à Renlies, province du Hainaut, depuis le 1^{er} mai 1832, est d'une conduite irréprochable, et s'acquitte de ses devoirs d'instituteur avec beaucoup de zèle et d'exactitude.

Les services que le pétitionnaire a rendus en sa qualité d'instituteur, font recommander sa demande en naturalisation ordinaire, par toutes les autorités qui ont été consultées.

Dans la séance du 28 février dernier la Chambre des Représentants l'a prise en considération, à la majorité de 43 suffrages contre 5.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.